

LES ÉCHOS DU COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS

Bureau du port de plaisance de Hével
Promenade du Dr Paul Lavat
50400 GRANVILLE
Tél.: 06 83 99 36 90
Courriel : contact@cpagranville.net
Internet : www.cpagranville.net



Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir

N° 106 - JUIN 2018

SOMMAIRE

Le mot du président	page 2
Actualités	page 3
Conseil portuaire	page 5
Résolution du comité des pêches au Parlement européen	page 7
Nos partenaires	page 8
Sculpture	page 8
Un peu d'histoire	page 9
Éoliennes en mer	page 10
Recette	page 11
Les rendez-vous	page 11
Bulletin d'adhésion	page 12

LE MOT DU PRÉSIDENT

Comme un léger frémissement !!!

La mobilisation des pêcheurs amateurs semble conduire à une prise de conscience que la pêche maritime de loisir est bien autre chose que le passe temps de quelques privilégiés qui ne pensent qu'à ramener un maximum de poissons.

Les différentes manifestations dans le Calvados, la Manche, le Pas-de-Calais et le Finistère ont permis de montrer notre mécontentement résultant du manque d'écoute, de décisions prises avec des informations erronées et de la méconnaissance du travail fait au niveau des associations et du poids économique et social de la filière nautique.

A ces griefs nous pouvons ajouter notre soi-disant méconnaissance du milieu marin, voire notre manque d'objectivité.

A cela s'ajoutent les informations fournies par IFREMER précisant que les données transmises sur la pêche de loisir sont erronées ...

Nous pouvons nous consoler en affirmant qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais quel temps perdu quand nous connaissons la situation plus que dégradée de certains stocks de poissons.

Au niveau national, l'Assemblée Nationale vient de créer un groupe de travail sur la pêche de loisir et nous savons que nos représentants départementaux travaillent activement sur ce sujet. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Au niveau européen, là aussi, les choses semblent bouger. La pêche de loisir semble être maintenant reconnue et pourrait être intégrée à la prochaine politique commune de la pêche pour disposer d'informations plus précises sur l'évolution des stocks par espèce mais aussi par la prise en compte de l'impact économique et social de la pêche de loisir.

Mais restons raisonnables, nous avons trop souffert des annonces faites par le passé. Alors nous devons avoir une attitude attentive aux prochaines évolutions avec un seul objectif pour nous :

Plus de blabla, des résultats

Tout ce que nous pouvons espérer, c'est que les résultats arrivent le plus rapidement possible pour que notre partie de pêche reste une partie de plaisir.

Le président

Patrick ALVES

ACTUALITÉS

BAR :

- A la manifestation de Cherbourg, le 7 avril, nous étions environ 900 à défiler en centre-ville. Cette manifestation s'est déroulée sans incident et s'est ponctuée par une visite (programmée) à la Députée de Cherbourg, Sonia KRIMI. Cette dernière s'est engagée à réunir un groupe de députés intéressés par la pêche de loisir (toutes tendances politiques) et à faire auditionner Jean KIFFER, notre Président national. Parole tenue : quelques jours après, Jean KIFFER a pu exposer à ce groupe, nos revendications quant à l'exercice de la pêche de loisir au bar.
- Mais ce n'est pas tout : Sonia KRIMI m'a appelé courant mai et m'a informé de trois actions qu'elle entreprenait :
 1. Le groupe de 25 députés dont deux autres députés manchois, Bertrand SORRE et Grégory GALBADON, doit envoyer un courrier fin mai au commissaire européen chargé de la pêche pour lui demander de réviser la réglementation bar pour 2018.
 2. Elle demande l'audition devant le groupe pêche de loisir à l'Assemblée Nationale de :

IFREMER qui doit fournir des explications sur son cafouillage de l'automne (données erronées).
Alain CADEC, Président de la commission pêche du Parlement européen.
 3. Elle contacte le commissaire français à Bruxelles (Pierre MOSCIVICI) pour l'informer de la situation en lui demandant d'appuyer la position française qui sera défendue par Stéphane TRAVERT, notre Ministre.

Réponse de la commission le 29 juin.

En tout cas, ce que l'on peut dire, c'est que la députée de Cherbourg se démène sur le sujet et tient absolument à avoir une réponse positive pour cette année (retour à 1 bar/jour/pêcheur au 1er juillet, à défaut le 1er août et quota mensuel à partir de 2019).

Par ailleurs :

- Une résolution adoptée le 24 mai par le Comité des pêches du Parlement européen invite la Commission européenne à évaluer le rôle de la pêche récréative dans la politique commune de la pêche (PCP) afin que les deux types de pêche - commerciale et récréative - puissent être gérés de manière équitable, équilibrée et durable en vue d'atteindre les objectifs souhaités.
- Ce qui impliquerait le carnet de prélèvement pour les espèces sous quota européen (maquereau, lieu, chinchard, sole, cabillaud...) ; mais on en n'est pas encore là.
- Autre possibilité : le site internet avec déclaration gratuite et obligatoire.

PROBLEMES SANITAIRES :

Vu le nombre de personnes qui nous téléphonent, il semble que les mesures d'interdiction de pêche ne soient pas encore bien connues.

Rappelons donc une nouvelle fois que :

- La zone au sud de la pointe de Champeaux, St-Jean-le-Thomas et la baie, est fermée aux coquillages jusqu'à nouvel ordre (le nord de Sol-Roc est ouvert).
- La zone 50-16 de la cale de Lingreville au havre de Regnéville, est fermée aux coquillages fousseurs, du 1er juin au 31 décembre.

PECHE DANS LA BAIE DU MONT ST-MICHEL :

Là aussi, les arrêtés du 19 septembre dernier, ne sont pas bien connus (voir l'intégralité des textes sur le site internet).

Extraits importants :

- Pêche en bateau :
 1. la pose de filets est interdite du 15 juin au 15 septembre, 2 heures avant et après la basse mer, à l'est d'une ligne joignant la pointe du Roc au mont Dol.
 2. La pêche à la ligne des salmonidés est autorisée du 1er juillet au 15 septembre dans la zone définie par l'arrêté à consulter impérativement sur le site du CPAG.
- Pêche à pied :
 1. salmonidés interdits sauf si le pêcheur est titulaire d'une autorisation pour utiliser la raquette à salmonidés (demande faite à la DML entre le 1er et le 31 octobre).
 2. Pose des dezures à crevettes grises interdite du 15 avril au 1er août

TAILLE COQUE : RAPPEL 2,7 cm

La FNPP a édité des nouveaux autocollants avec les nouvelles tailles que vous pourrez vous procurer gratuitement au local du CPAG sur le port de plaisance (mercredi et samedi de 10h à 12h).

Vous modifierez la taille de la coque sur vos annuaires et sur la plaquette de Chausey que l'on réalise avec le Conservatoire, plaquette disponible au local.

Attention ! La taille de la palourde ne change pas dans la Manche et le Calvados. Elle reste à 4 cm comme pour les pros.

NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN :

Actuellement toute une étude est lancée sur les côtes est et ouest du département pour étudier l'impact à moyen terme de l'action de la mer sur le trait de côte. C'est la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage qui pilote l'opération sur la côte ouest. Des réunions ont eu lieu à Granville, St-Malo-de-la-Lande, Les Pieux et Créances. Les zones fragiles sont identifiées et le diagnostic sera fait par le bureau d'études à l'issue de la concertation. Au final les décisions appartiendront évidemment aux Elus.

PORTS PATRIMONIAUX :

Le Département souhaitait que tous les ports de la Manche intègre progressivement la SPL du département de la Manche (voir article de Gérard). Concernant les petits ports patrimoniaux, à savoir Goury, Port-Racine, Omonville-la-Rogue pour la Hague et Le Becquet, Port-Lévy Fermanville, Port-Pignot Fermanville et Gatteville pour le Val-de-Saire, nous avons initié avec l'APPCotentin, la création d'un collectif pour s'opposer à cette politique qui s'appuie sur le plan nautisme voté par le Conseil Départemental en juin dernier. Or ce dernier, à notre avis, est totalement inadapté aux ports patrimoniaux. Notre avis a été entendu puisqu'aux dernières nouvelles (31 mai) le Département renonce pour les ports du Val-de-Saire. Concernant la Hague, c'est un peu plus compliqué. La position de la commune de la Hague (qui regroupe aujourd'hui les communes de l'ancien canton de Beaumont-Hague et quelques autres) est attendue pour les prochains jours et déterminerait le passage ou non en SPL.

A ce jour, seuls St-Vaast, Portbail et Barfleur ont intégré la SPL. Une décision est attendue prochainement pour Diélette. Comme l'a dit Gérard, il y a des ports assez récalcitrants comme Cherbourg et Granville (?).

SALICORNE :

Il existe une réglementation peu connue. Il est autorisé deux poignées par personne ; attention à couper aux ciseaux le haut de la plante et surtout ne pas cueillir simplement à la main la plante sinon les tiges vont se nécroser.

Les sites ouverts du 1er juin au 31 août sont : la pointe de Brévands, le grand Vey, les havres de Barneville-Carteret, Portbail, Saint-Germain-sur-Ay/Lessay, Regnéville et de la Vanlée (Bricqueville).

COMITE 50 :

Une 25^{ème} association est candidate pour adhérer : Port-Pignot à Fermanville.

Jean LEPIGOUCHET.

CONSEIL PORTUAIRE

Un membre du bureau est élu au conseil portuaire.

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil portuaire qui s'est tenue fin avril.

PORT DE COMMERCE :

A) Trafic marchandises :

Le trafic marchandises a été pour l'année 2017 de 41 488 tonnes, soit une baisse de 2% par rapport à l'année précédente.

A noter que le trafic avec les îles anglo-normandes est en nette augmentation (2 124 escales en 2017 contre 22 escales en 2016).

Le gros du trafic porte sur l'exportation de gravier (35 000t en baisse de 5%).

B) Trafic passagers

En 2017, 161 060 passagers ont embarqué/débarqué pour Chausey à partir de Granville (2,5% de plus qu'en 2016) et 38 038 ont embarqué/débarqué pour Jersey (dont 121 adhérents du CPAG !) soit une augmentation de 5% par rapport à 2016.

Remarque : On parle d' « embarquement/débarquement ». Dans le cas de Chausey, on peut considérer que 161 060 embarquements/débarquements correspondent sensiblement à 80 000 personnes ayant visité Chausey à partir de Granville. A ce nombre de passagers, il faut ajouter ceux venant de Saint-Malo avec des vedettes commerciales, plus tous les visiteurs empruntant des navires privés. On peut alors arriver aux 200 000 visiteurs dont la presse a récemment parlé. Ce chiffre paraît cependant un peu exagéré.

PORT DE PÊCHE :

La débarque en 2017 a atteint 9 932 t pour une valeur de 19 295 000€ soit une augmentation de 2% (en valeur et en tonnage).

Le gros de la débarque est principalement constitué de coquillages, dont pour l'essentiel : 2 651 t de bulots, 2 472 t d'amandes, 1 078 t de coquilles St-Jacques, 1 001 t de vénus.

A noter qu'en 2017 deux importants travaux ont été réalisés :

- Changement des portes de l'écluse pour un montant global avoisinant 3 450 000 €.

- Dragage du bassin à flot pour un montant de l'ordre de 430 000 €.

23 700 m³ de vases non contaminées ont été draguées et 20 t de macro déchets (frigidaire, caddies, vélos...) ont été repêchées.

PORT DE PLAISANCE :

La fréquentation du port de plaisance par des navires non-résidents (ne possédant pas de place au port de Hérel) est de 2 526 navires représentant une baisse de 7% par rapport à 2016.

Cependant le nombre de nuitées est en hausse de 6% pour atteindre 7 439 nuitées en 2017.

Le Hérel a donc reçu moins de bateaux visiteurs, mais ceux-ci sont restés plus longtemps.

Ceci semble témoigner de l'intérêt que portent les visiteurs du fait que le Hérel est un port de plaisance pratiquement en centre-ville.

En 2017 le Hérel a enregistré 27 départs d'abonnés (résiliations ou décès), 18 changements de catégories et 39 entrées de nouveaux abonnés.

La liste d'attente a été ré-ouverte et 740 personnes se sont réinscrites, la liste atteignant à ce jour 900 personnes.

Les grands travaux de 2017 ont été :

- Réfection de toute la mécanique de la porte du Hérel.
- Réfection des sanitaires.
- Création de pontons latéraux.
- Changement du logiciel de gestion.
- Réparation du marégraphe. A noter que le marégraphe dont le coût de réparation de l'ordre de 15 000€ en 2017 est de nouveau tombé en panne. Ce marégraphe assez âgé est de conception obsolète et devra être remplacé en 2018.
- Réfection de la WIFI.

En 2018, les grands travaux prévus sont :

- Dragage du Hérel qui s'achèvera en 2019.
- Remplacement du marégraphe.
- Passerelle pour personnes à mobilité réduite.
- Rénovation des pontons A et B (2018-2019)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous avons sur le département 3 types de ports :

Les ports patrimoniaux (La Hague et Le Val de Saire),

Les ports d'échouages (Portbail, Barfleur),

Les ports en eaux (Granville, Diélette, Barneville-Carteret, Cherbourg, St Vaast, Carentan).

Actuellement les ports sont gérés par délégation de service public (DSP).

Cependant, le Département de la Manche souhaiterait intégrer progressivement tous les ports dans une SPL (Société Publique Locale du département de la Manche).

Les 3 ports de Granville (pêche, commerce et plaisance) sont actuellement gérés par la CCI de Granville (suite à des appels d'offre faits par le passé pour trouver un gestionnaire de ces ports).

La gestion des ports de pêche et de commerce par la CCI se termine en 2019. A cette date, la SPL devrait prendre le relais et être le maître d'œuvre de la gestion de ces ports.

Le même processus se renouvellera pour le port de plaisance dont la CCI devrait perdre la gestion en 2023.

Cette réforme si elle semble simple rencontre cependant un certain nombre de problèmes et d'oppositions. Nous y reviendrons dans un prochain article.

Gérard MONGIN

Résolution du Comité des Pêches au Parlement européen :

La pêche de loisir enfin reconnue !

Une résolution adoptée aujourd'hui par le Comité des pêches du Parlement européen invite la Commission européenne à évaluer le rôle de la pêche récréative dans la politique commune de la pêche (PCP) afin que les deux types de pêche - commerciale et récréative - puissent être gérés de manière équitable, équilibrée et durable en vue d'atteindre les objectifs souhaités.

Le texte, un rapport contraignant, non législatif, intitulé «État des lieux de la pêche récréative dans l'Union européenne», a été rédigé par la députée européenne Norica NICOLAI, qui préside également le Forum sur la pêche récréative et l'environnement aquatique. Le rapport contient des messages et des suggestions positifs et fondés sur le secteur de la pêche récréative très important, mais souvent ignoré en Europe.

L'EAA (European Anglers Alliance) et l'EFTTA (L'European Fishing Tackle Trade Association) sont très satisfaits du vote d'aujourd'hui et attendent avec impatience l'adoption finale par un vote en plénière en juin.

Il s'agit d'une étape importante vers une reconnaissance pleinement nécessaire par les institutions européennes du secteur de la pêche récréative et de son importance pour les populations, les communautés et l'économie. Cela comprend aussi la mise en œuvre d'une approche éco systémique de la pêche et une utilisation optimale de la ressource de poisson sauvage, propriété de l'humanité.

L'EAA et l'EFTTA ont contribué à la préparation du rapport, notamment en organisant une conférence très suivie au Parlement européen en janvier : «L'état des lieux de la pêche récréative dans l'UE - Le point de situation et l'importance de la reconnaissance de la pêche récréative au niveau de l'UE ». Plusieurs députés étaient présents, dont les rapporteurs et les représentants de la Commission européenne et des États membres. A cette occasion, l'EAA et l'EFTTA ont réitéré la nécessité d'inclure le secteur de la pêche récréative dans la Politique Commune de la Pêche (PCP) sur un pied d'égalité avec les deux autres principaux acteurs, la pêche commerciale et l'aquaculture. Les objectifs de la PCP, notamment, sont d'assurer une gestion durable des stocks de poisson.

Le rapport reconnaît que la contribution de la pêche récréative à l'économie européenne est estimée - pour la seule pêche récréative marine - à environ 10,5 milliards d'euros par an, soit près de 100 000 emplois équivalents temps plein.

L'EAA et l'EFTTA se félicitent de l'appel lancé dans le rapport pour établir des données indiscutables sur les prélèvements et les impacts socioéconomiques plus nombreuses et de meilleure qualité. Ces données devront être recueillies régulièrement afin de pouvoir présenter une image plus claire des captures, de leur importance socioéconomique et de leurs tendances.

En tant que contributeur important à l'économie bleue, le développement de la pêche récréative dans le secteur du tourisme devrait également être soutenu. À cet égard, le rapport suggère à la Commission de désigner la pêche récréative comme « thème de l'année » dans le cadre du projet du tourisme durable EDEN et de financer des projets via le programme COSME.

Le rapport soulève un certain nombre de questions pertinentes et importantes, par exemple la nécessité d'établir une définition claire et uniforme pour la pêche récréative

au niveau de l'UE. Les différents segments de la pêche récréative devraient être évalués séparément car ils ont un impact différent sur l'environnement et l'économie.

Concernant l'appel lancé dans le rapport pour améliorer la notification et le suivi des captures, il convient de noter que l'UE a inclus dans son budget 2018 (300 000 euros) le projet pilote intitulé « Système de contrôle des captures récréatives de bars ».

Texte traduit à partir du texte initial en anglais du 15 mai 2018 - Communiqué FNPP, membre de l'EAA.

PARTENAIRES

Le CPAG a la chance de compter de nombreux partenaires (environ 60) et de bénéficier d'une très grande fidélité de ces derniers.

C'est pour moi une occasion de les remercier de leur soutien et de leur assiduité.

Pour que ces partenariats se perpétuent, il est indispensable qu'ils en aient le retour.

Pour ce faire, nous vous invitons à bien indiquer lorsque vous contactez un partenaire que vous êtes adhérent du club.

Ainsi, il sera beaucoup plus aisé pour eux de savoir que leur investissement au niveau du club est bien suivi d'un retour.

Nous vous remercions par avance de votre contribution pour la bonne information de nos partenaires.

Patrick ALVES

SCULPTURE

Toute l'équipe du CPAG remercie chaleureusement Séverine NAUDET, membre du club et surtout artiste sculpteur.

Elle a donné de son temps et de son talent pour offrir au club une de ses sculptures dont voici la photographie.

C'est avec fierté que nous lui avons trouvé sa place dans notre local de permanence.

Pour mémoire, Séverine a reçu une mention spéciale lors de l'exposition des artistes granvillais d'avril 2018.



Sa dernière sculpture, « La force du savoir » est visible à Sartilly, pour un poids de 8 tonnes !!!

Bravo à Séverine.

Patrick ALVES

UN PEU D'HISTOIRE

Voilà un article de OUEST-FRANCE du 15 mars 2005

Edifiant ! On connaît la suite.

Selon l'Ifremer, le bar se porte bien

La ressource en bar se porte bien. Même si cette espèce fait l'objet de vives polémiques.

« **La ressource en bar n'inspire pas d'inquiétude** », rassure Yvon Morizur, chercheur à l'Ifremer. Un peu surprenant au moment où les mesures de préservation (arrêt biologique, tailles marchandes) provoquent de vifs débats. « **En Manche, la ressource augmente, avec une extension de l'aire d'habitat vers le nord, due sans doute aux modifications climatiques. Ce sans que l'on assiste à une diminution dans le golfe de Gascogne.** »

Les plus récents sondages de l'Ifremer laissent soupçonner une importance inattendue des pêches de loisirs : « **Elles pourraient être du même ordre de grandeur que les pêches professionnelles, soit 4 400t en France et 1 500t en Angleterre.** » Mais il n'y a pas encore de certitude. L'Ifremer procède par la méthode des sondages auprès des intéressés et la sincérité des réponses n'est pas garantie.

Côté professionnel, il se confirme que les bolincheurs, mis récemment au banc des accusés lors d'un coup de filet de 23t, ne réalisent que des pêches très réduites de bars : de l'ordre de 150t. Les chalutiers sont les premiers consommateurs de bar : dans la Manche, ce sont surtout des pélagiques ; dans le golfe de Gascogne, les chalutiers de fond ont un peu plus d'impact. La pêche au filet n'est importante que dans le golfe

(35 %). Lignes et palangres n'assurent que 15 % des apports.

Le débat sur les tailles marchandes ou les arrêts en période de frai, l'institution de quotas sont-ils superflus ? Il n'y a pas urgence a jugé le Conseil international pour l'exploration des mers (Ciem), il y a deux ans. Mais les intervenants sur cette pêcherie très riche sont si divers et passionnés que chacun surveille les excès du voisin. Enfin, il faut gérer le marché. Les ligneurs plaident pour une meilleure valorisation de la ressource quand les chalutiers peuvent se prévaloir de mettre cette espèce noble à la portée de bourses moins aisées.

En conclusion, le biologiste émet un souhait : « **Que les plaisanciers remplissent eux aussi des déclarations de captures – certains acceptent déjà de le faire – afin que nous ayons une vision plus précise.** »

Raymond COSQUÉRIC.



Le bar de ligne et de palangre des professionnels ne représente que 15 % des captures.

L'éolienne en mer

Un véritable serpent de mer.....

Ça coûte cher ... Ce sont les contribuables qui vont payer ... C'est pas rentable ...

Ça ne marche pas ... Le bilan carbone est négatif C'est une pollution visuelle.... etc....etc.

Nous savons qu'en France, il est souvent difficile de faire bouger les choses et les mentalités. Il est aussi notablement connu que tout le monde sait tout sur tout !

Prenons le cas de l'éolienne en mer :

La situation actuelle de cette source potentielle d'énergie renouvelable non polluante est très en retard dans notre pays (cf. ci-dessous).

En France, le prix d'achat de l'électricité (prix qui permet d'équilibrer les investissements) est presque trois fois supérieur au prix pratiqué en Europe du nord. Les Pays-Bas ont même récemment attribué un futur parc éolien sans qu'aucune subvention ne soit attribuée ... C'est ainsi que les 6 parcs d'éoliennes bretons et normands coûteraient après les appels d'offres des sommes exorbitantes, on parle en effet de plus de 40 milliards d'Euro ! (400 machines pour 3000 mégawatts de puissance). Ces appels d'offre lancés à la « va vite » d'après les spécialistes n'ont (heureusement) abouti à rien, aucune turbine n'étant à ce jour en activité.

Les raisons : C'est comme de coutume les nombreux recours en justice, résultats de lobbying outranciers de la part de certains groupements écologiques, de certaines fédérations de pêcheurs professionnels (et de plaisance !), de certaines communautés du littoral et des nombreux obstacles administratifs.

Je ne suis pas spécialiste de l'éolienne, je ne sais pas si il faut ou s' il ne faut pas construire ces engins à quelques kilomètres de nos côtes, mais, je pense que si nos voisins ont tous fait un effort pour développer ces engins, s' ils continuent à les développer, c'est qu'ils sont tous fous ou que nous sommes encore une fois en retard après nous être perdus, comme souvent, dans des discussions stériles et dans des imbroglios juridiques.

Pour nous pêcheurs amateurs, un parc d'éoliennes serait certainement une aubaine : un parc de récifs artificiels.... Il est vrai qu'en Basse Normandie, nous avons la chance de nous révolter contre le nucléaire (l'EPR et Orano sont chez nous), d'avoir manifesté contre le charbon (terminal charbonnier de Cherbourg), de contester les éoliennes et cerise sur le gâteau, d'arraser des barrages capables de fournir de l'électricité

Il est vrai que nous n'avons même plus besoin de charbon de bois, car nous n'avons même plus de bar à cuire au BBQ!

Nombre de turbines offshore installées / Capacité (en mégawatts) (En 2017)

- Allemagne	: 1753 / 6834MW
- Royaume-Uni	: 1168 / 5387MW
- Danemark	: 495 / 1261MW
- Belgique	: 232 / 877 MW
- Suède	: 86 / 202 MW
- Irlande	: 7 / 25 MW
- France	: 1 / 2MW

Gérard MONGIN

Dorade grise au four à la provençale

Ingrédients pour 4 personnes

Dorade grise : 2 de 800g
Tomates : 2
Oignon : 1
Aneth : 1 branche
Persil plat : quelques feuilles
Vin blanc sec : 10cl
Huile d'olive
Sel, poivre

Recette

Ecailler, puis lever les filets de dorade en gardant la peau
Huiler le plat de cuisson
Disposer les filets de dorade dans le plat à four
Arroser avec le vin blanc sec
Saler et poivrer les filets
Ciseler l'aneth et la déposer sur les filets
Recouvrir le tout d'une feuille de papier cuisson
Préchauffer le four à 170°C
Cuire 10 minutes
Couper les tomates en dés
Emincer l'oignon
Faire revenir l'oignon puis les tomates quelques minutes sans les faire dorer, à feu doux dans 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
Ajouter le persil ciselé
Arrêter la cuisson des légumes lorsqu'ils sont fondants
Servir le tout accompagné d'une purée de pommes de terre.

Bon Appétit

Patrick ALVES

Les écoles de pêche	
Rendez-vous à 20 h30 au CRNG salle Marité	
Date	Thème
29 juin 2018	Les pêches d'été
28 septembre 2018	Matelotage et nœuds de pêche - théorie et ateliers
26 octobre 2018	Hivernage et entretien du bateau
Novembre 2018	La cuisine de la mer
Les autres manifestations	
Septembre 2018	Concours de pêche en kayak
19 octobre 2018	Assemblée générale

J'adhère pour soutenir le CPAG

Deux formules s'offrent à vous :

- Cotisation uniquement au CPAG : 22 € donnant droit à deux annuaires du pêcheur de loisir + 2 calendriers + 2 autocollants du CPAG + l'abonnement trimestriel aux « ÉCHOS »
- Cotisation au CPAG et à la FNPP : 36 € donnant droit en plus à une déduction fiscale de 22 € de vos impôts et un abonnement à la revue trimestrielle « Pêche Plaisance » de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP).

Remplir ce bulletin et le renvoyer au CPAG accompagné du règlement ou s'adresser à Magasin Vert, ZA du Prétôt à Granville ou à Nautique 50 ZA de la Parfonterie à Granville ou au Comptoir Maritime, 76 rue du Port à Granville.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT (*)

(*) **Rayer la mention inutile**

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone fixe..... Mobile.....

Courriel@.....

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède un bateau : OUI / NON

Si oui : dans le port de Hérel / sur remorque / en port à sec

Mise à l'eau : cale de Hérel / cale ou plage de :

Sur liste d'attente externe du port de Hérel : OUI / NON **si oui, depuis**

Je cotise au CPAG :

Soit 22€

Je cotise en plus à la FNPP:

OUI / NON

Soit 14€

J'ajoute les frais si envoi par courrier :

OUI / NON

Soit 2€

TOTAL DE MON RÈGLEMENT :

Envoyer ce bulletin rempli et le règlement à l'adresse suivante :

CPAG

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Docteur Paul LAVAT

50400 GRANVILLE

Date

Signature

Cadre réservé au CPAG

N° de carte Adhésion faite le enregistrée le

Règlement chèque/espèces